



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard – Froidefontaine – Essavilly
Communailes-en-Montagne

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20180903_03

Séance du 3 septembre 2018

**Nombre de
conseillers municipaux**

- En exercice : 19
- Présents : 13
- Votants : 13

Date de la convocation :
27 août 2018

**Date d'affichage
du compte rendu :**
10 septembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le trois septembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Joël ALPY, Nelly GIROD.

Étaient absents : Stéphane BERQUAND, Anouck FRANÇOIS, Nicolas GRIFFOND, Denis VERNEREY.

Mme Anne-Marie MIVELLE a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Frais scolaires 2017-2018

Après avoir pris connaissance du détail des différentes dépenses engagées au titre des frais scolaires pour 2017-2018, le coût par élève est de 773,27 €. Le conseil municipal approuve à l'unanimité les participations à demander aux communes suivantes :

- Bief-du-Fourg 24 élèves 18 558,48 €
- Cerniébaud..... 2 élèves 1 546,54 €
- Cuvier..... 1 élève 773,27 €
- Longcochon..... 1 élève 773,27 €

Ainsi délibéré le jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Florent SERRETTE